

Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine



EDLAB: le dispositif de soutien qui veut booster l'Edtech en Nouvelle-Aquitaine

Publics concernés

Domaines secondaires

Entreprise

Numérique, Innovation

Date de fin de publication

19 janvier 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine propose un financement pour développer, tester et déployer des solutions numériques innovantes pour la formation professionnelle. Ce dispositif de soutien national s'adresse aux entreprises du numérique et aux entreprises de l'ingénierie pédagogique dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir "Excellence du Numérique pour la Formation Professionnelle 4.0", dans lequel la Région est engagée jusqu'en 2028. Le dispositif de soutien Edlab est une opération cofinancée par la Région Nouvelle-Aquitaine et soutenue par l'État dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Compétences et Métiers d'Avenir" du Programme France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires).

Échéances

Appel à candidatures : 19/11/2025

Fin de dépôt des dossiers : 19/01/2026 Jury de présélection : janvier 2026

Jury final: janvier 2026

Objectifs

Renforcer la filière Edtech en Nouvelle-Aquitaine Encourager l'innovation pédagogique via les technologies immersives Créer des solutions adaptées aux besoins évolutifs du marché du travail

Le dispositif de soutien Edlab contribue à renforcer la souveraineté numérique en

mettant à disposition de nos apprenants/enseignants des produits et services numériques

conçus et développés en France. Cela participe à valoriser les compétences nationales, à

soutenir l'écosystème technologique local et à garantir une meilleure maîtrise de nos

données et infrastructures.

Bénéficiaires

Les entreprises du numérique et prioritairement les start-ups de 3 ans et + Les entreprises de conseil et d'ingénierie pédagogique (hors grands groupes) sont éligibles si elles s'associent à d'autres entreprises régionales numériques basées en ou hors Nouvelle-Aquitaine (s'il y a un ancrage régional pendant le projet).

Montant

50% à 80% maximum des dépenses éligibles

Jusqu'à 100 000 € maximum par projet

Typologie des dépenses éligibles :

Études (études d'ingénierie technique, études juridiques, enquêtes sociologiques, etc.);

Conception et design de la solution ;

Prestations de service (dont accompagnement, expertise);

Dépenses de personnel;

Frais de communication et de valorisation du projet;

Frais de déplacement;

Frais généraux (plafonné à 10%).

Les dépenses sont appréciées Hors Taxes et les salaires chargés.

La période d'éligibilité des dépenses est effective à compter de la date du dépôt de dossier.

Critères de sélection

La sélection des candidatures reposera sur les critères suivants :

Pertinence et originalité du projet par rapport aux thématiques prioritaires ; Viabilité et pérennité du projet ;

Faisabilité technique et financière du projet ;

Effet levier de l'aide : les perspectives à court, moyen et long termes devront être explicitées, notamment en termes de création/maintien d'emplois directs et indirects et de retombées pour la Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise ;
Nécessité de prototyper (verrous à lever) et méthodologie de tests ;
Le caractère innovant (technique, d'usage ou organisationnel) ainsi que les dimensions responsable et soutenable des solutions proposées seront appréciés ;
Engagement à expérimenter et évaluer les solutions dans des contextes réels ;
Partenariat et collaboration avec les acteurs locaux : un partenariat engagé avec un terrain d'expérimentation en région Nouvelle-Aquitaine (avec lettre d'engagement

Pour les porteurs de projet situés hors Nouvelle Aquitaine : Il est demandé aux candidats de présenter des pistes sérieuses et atteignables de développement en Nouvelle Aquitaine à court ou moyen terme.

*Le GIP-FCIP en tant que partenaire de l'axe 2 du PIA "Excellence du Numérique pour la Formation Professionnelle 4.0", prévoit de rémunérer la participation des enseignants et formateurs des académies de Poitiers, Bordeaux et Limoges au titre des expérimentations conduites en lycée professionnel et en filière apprentissage.

Comment faire ma demande?

Les porteurs de projets devront **prendre connaissance du règlement avant de compléter le dossier de candidature en ligne en cliquant sur le bouton ''créer mon dossier''**, pour s'assurer de l'éligibilité de leur projet.

Pour toutes vos questions : edtech@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

à l'appui);